

MÉTROPOLÉ

L'EUROREGION

■ Nord Éclair

42, rue du Général Sarrail
59100 ROUBAIX
Tél. : 03.20.250.250
Fax : 03.20.25.62.98
E-mail : region@nordeclair.fr

SERVICE CLIENTS

0810.204.106 (numéro azur)
serviceclients@nordeclair.fr

■ AUJOURD'HUI

Tunnel sous la Manche : 20 ans
Décembre 1990, les ouvriers français et britanniques font la jonction sous la Manche. Retour sur un projet pharaonique.

➤ à lire demain dans Nord éclair

□ EMPLOI

Services à la personne

Une étude de l'INSEE comptabilise 70 000 salariés pour ce secteur dans la région. Mais l'immense majorité ne fait pas assez d'heures pour en vivre. Et ils coûtent cher...

FLORENCE TRAUILLÉ > florence.traulle@nordeclair.fr

Cinq ans maintenant que le développement des services à la personne est inscrit dans les priorités en matière de politique d'emploi. On a parlé de gisement et de réelles perspectives pour un public peu qualifié. On a espéré que les dispositions fiscales et les exonérations de charges permettraient de réduire le travail au noir. On les a vantés comme, par essence, non délocalisables.

Le plan Borloo de 2005 a, de fait, donné une nouvelle impulsion au secteur et fait émerger les entreprises privées sur ce marché. Dans la région, l'INSEE en comptabilisait 130 en 2006 pour 520 en 2009. Et il estime à 70 000 (données de 2006) le nombre d'emplois dans le secteur des services à la personne pour la région. « C'est un secteur économique important. À la même date, le bâtiment comptait 80 000 emplois et celui de l'automobile 30 000 » compare Patricia Antonov Zafirov, qui a mené l'étude pour l'INSEE.

La direction régionale de la FEPEM (Fédération des particuliers employeurs de France) voit plus large, parlant de 97 500 salariés dans la région pour 29 millions d'heures déclarées et 500 millions d'euros de masse salariale (lire ci-contre l'interview).

Mais que disent véritablement ces chiffres ? « Deux tiers de ces salariés travaillent moins de 10 heu-

res par semaine avec l'ensemble de leurs contrats » évalue Patricia Antonov Zafirov. Ceux qui passent par des organismes agréés ou des sociétés privées sont un peu mieux lotis : « La moitié fait, en moyenne, 2,7 heures par jour alors que 70 % des personnes employées directement par un particulier font moins d'une heure par jour ».

« Une politique coûteuse »

Un rapport du Sénat et un autre de la Cour des Comptes pointent le coût réel de ces emplois. Les sénateurs estiment qu'il est de l'ordre de 51 000 euros annuel pour un temps plein « sans commune mesure avec le salaire moyen ». Même si les dispositifs d'aide mis en place « ne discréditent pas le volet social d'une politique destinée partiellement à des publics fragiles », le Sénat constate « d'importants effets d'aubaine ».

La Cour des Comptes parle, elle, d'une « politique coûteuse », chiffrant l'effort financier public à 6,6 milliards d'euros « sous la forme d'exonérations fiscales et sociales qui bénéficient à 3,4 millions de particuliers employeurs, environ 7 000 associations et 4 700 entreprises agréées ». Des aides qui ont certes permis de faire baisser significativement le coût des emplois à la personne pour les particuliers mais « le dispositif bénéficie davantage aux ménages les plus aisés ». Surtout,



Des métiers qui créent aussi un véritable lien social.

Photo Hubert Van Maele

la Cour des Comptes conclut que « l'impact réel sur l'emploi dans ce secteur d'aides publiques considérables (7,4 % de la dépense totale pour l'emploi) est difficile à évaluer à partir de bases statistiques incertaines et du fait d'une conception anormalement extensive de la notion d'emploi créé ». S'il reconnaît qu'il faut tenir compte des économies réalisées en termes d'indemnisation du chômage ou de minima sociaux, François-Xavier Devetter, maître de conférences en sciences économiques, estimait dans une récente tribune publiée par *le Monde* que « même en intégrant ces avantages, l'efficacité en tant que politique de l'emploi est réduite ». Il considère que les exonérations de charges, de TVA, d'impôts sur les sociétés ou de cotisations sociales constituent une « politique de solvabilisation à tout crin répondant en fait à un objectif de l'emploi à tout prix ». À quel prix, justement pour les employés de ce secteur ? L'INSEE

« L'impact réel sur l'emploi dans ce secteur d'aides publiques considérables (7,4 % de la dépense pour l'emploi) est difficile à évaluer »

Rapport de la Cour des Comptes

observe que les salaires, dans la région, sont « Entre 1 et 1,2 smic, toujours un peu inférieurs à ce qu'on observe au niveau national ». Les plus gros écarts par rapport à la moyenne de rémunération au niveau national se situent surtout du côté des contrats avec les particuliers employeurs. « Pour les organismes agréés, ils sont quasiment identiques ». Des métiers encore précaires, peu rémunérateurs et qui, face aux enjeux de la prise en charge de la dépendance, vont devoir se professionnaliser. L'occasion alors de les stabiliser et de les rendre plus attractifs ? Un véritable enjeu. ●

□ ÉCLAIRAGE

Quelles perspectives d'avenir ?

Si les tendances démographiques récentes ne bougent pas, l'INSEE estime que le nombre de ménages utilisateurs de services à la personne augmenterait de 8,5 % entre 2010 et 2020. La tranche d'âge qui devrait le plus augmenter est celle des 55-74 ans, les baby-boomers devenus papy-boomers. Le vieillissement de la population, l'augmentation de la part des personnes seules, comme le recul du nombre de familles avec enfants, se traduiraient alors par une évolution des types de services. Les services à la famille (garde d'enfant notamment, aide aux devoirs) stagneraient. En revanche, les services à la vie quotidienne augmenteraient d'environ 10 %. Ces prévisions n'entraîneront pas forcément une augmentation visible du nombre de salariés dans le secteur des services à la personne. Vu le faible nombre d'heures actuellement réalisées par chacun, les nouvelles heures pourraient être redistribuées aux personnels déjà en activité. Sans pour autant aboutir à des temps pleins et aux salaires qui vont avec. ● FLT.